



Le 8 juillet 2010

Par courriel

Me Dominique Neuman, avocat
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

Catherine Lambert
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 2025
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : lambert.catherine2@hydro.qc.ca

OBJET : *Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport de l'électricité - Projet du Transporteur relatif à la nouvelle ligne biterne à 120 kV entre les postes de Beauceville et de Ste-Marie (R-3735-2010)*
Notre dossier : R000361 CL

Cher confrère,

La présente donne suite à vos lettres du 5 et 7 juillet 2010 concernant le dossier décrit en objet.

Nous prenons note de l'intention de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* de déposer des observations écrites au présent dossier. Cependant, puisque la Régie de l'énergie (ci-après, la "Régie") a décidé de traiter la présente demande sur dossier en invitant les personnes intéressées à soumettre des observations (tel qu'il appert de l'avis publié le 5 juillet dernier), nous comprenons qu'elle n'entend pas procéder à la reconnaissance d'experts, comme elle l'a souligné dans sa décision D-2007-10.

Comme demandé, vous trouverez ci-joint une copie électronique du fichier Excel relatif à l'analyse économique qui a déjà été déposé à la Régie. Veuillez noter que le présent envoi est motivé par notre souhait de nous assurer du respect des délais prévus au calendrier pour la participation de vos clientes à ce dossier. Dans le futur, nous vous demandons de communiquer avec le *Centre de documentation de la Régie de l'énergie*, comme indiqué par cette dernière sur son site Internet.

Malgré l'absence d'une décision de la Régie relativement au caractère confidentiel des annexes 1, 2, 3 et 4 de la pièce HQT-1 Document 1 (ci-après les "annexes confidentielles") et afin de nous assurer du respect des délais prévus au calendrier du présent dossier, le Transporteur est disposé à vous permettre de consulter les annexes confidentielles dans les meilleurs délais possibles, dans la mesure où vous et vos clientes reconnaissez le caractère confidentiel desdites annexes.

Ainsi, afin de faciliter et d'accélérer le processus, nous vous suggérons la mise en place d'une procédure légèrement différente de celle énoncée dans votre lettre et qui a récemment été utilisée dans le cadre de dossiers à la Régie. Vous trouverez ci-joint un *Engagement de confidentialité et de non-divulgence* que M. Deslauriers et vous devez signer afin de consulter les annexes confidentielles. Nous vous prions par la suite de produire au dossier de la Régie l'original de l'*Engagement de confidentialité et de non-divulgence* et de nous transmettre une copie pour notre dossier.

Nous vous prions de recevoir, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Catherine Lambert

CL/SJC

p.j. : Fichier Excel relatif à l'analyse économique
Engagement de confidentialité et de non-divulgence
c.c. : Régie de l'énergie (par courriel)